



---

## **Rapport de la neuvième réunion du Sous-comité du Programme du Comité régional**

### **Objectif de la réunion**

1. Le Sous-comité du Programme du Comité régional de la Méditerranée orientale a organisé une réunion virtuelle spéciale le 21 juillet 2020. Des experts désignés par les États Membres pour faire partie du Sous-comité du Programme pendant une période de deux ans, ainsi que des membres du personnel de l'OMS ont assisté à la réunion. L'ordre du jour et la liste des participants sont joints en annexes 1 et 2 respectivement du présent rapport.

2. Il a été expliqué que la réunion avait été convoquée pour examiner et si possible confirmer certaines dispositions importantes pour la soixante-septième session du Comité régional. Lors de sa précédente réunion le 1<sup>er</sup> juin 2020, le Sous-comité avait convenu que, pour faire face au risque posé par la pandémie de COVID-19 et aux perturbations occasionnées par cette dernière, la soixante-septième session du Comité régional devrait prendre la forme d'une réunion virtuelle en ligne d'une durée plus limitée et avec un ordre du jour plus restreint qu'une session ordinaire du Comité. Cette décision a ensuite été communiquée à tous les États Membres du Comité régional qui ont donné leur assentiment. Il convient maintenant de confirmer les éléments suivants : l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Comité régional ; les horaires de travail proposés pour la session virtuelle ; les règles et procédures spéciales qui seront nécessaires pour le Comité régional virtuel ; la liste provisoire des projets de résolutions qui seront présentés aux États Membres ; et les procédures selon lesquelles les décisions seront prises i) sur ces résolutions et ii) sur d'autres points non présentés au Comité régional.

### **Ordres du jour provisoires proposés pour la soixante-septième session du Comité régional**

3. Le Secrétariat a présenté deux ordres du jour provisoires à l'examen du Comité : un ordre du jour provisoire abrégé et un ordre du jour provisoire complet. Il est expliqué que l'ordre du jour provisoire abrégé comprend tous les points qui sont proposés pour discussion lors de la session virtuelle du Comité. Ces thèmes avaient été examinés et acceptés par le Sous-comité lors de sa précédente réunion en juin. L'ordre du jour provisoire complet comprend tous les points de l'ordre du jour provisoire abrégé ainsi que plusieurs points qui ne seront pas présentés pour discussion pendant le Comité régional, mais dont l'examen a été jugé nécessaire par les États Membres du Comité. Il a été proposé que ces points supplémentaires fassent l'objet d'une consultation informelle avec les pays, et que toutes les décisions requises soient prises par le biais d'une procédure écrite d'approbation tacite dans la mesure du possible (voir plus loin, paragraphe 13).

4. Il a été noté que, précédemment, lors de sa septième réunion en février 2020, le Sous-comité avait approuvé un ordre du jour provisoire beaucoup plus complet pour la soixante-septième session du Comité régional dans l'espoir qu'il s'agirait d'une session normale. Compte tenu de l'impossibilité de couvrir ce programme pendant la période plus limitée d'un Comité régional virtuel, plusieurs points de l'ordre du jour initial ont dû maintenant être mis de côté. Il est prévu de présenter à nouveau ces points au Sous-comité en février 2021, en vue de leur éventuelle inscription à l'ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session du Comité régional.

5. Les points techniques figurant à l'ordre du jour provisoire abrégé sont énumérés à l'annexe 3 du présent rapport ; les points supplémentaires inclus dans l'ordre du jour provisoire complet sont énumérés à l'annexe 4 ; et les points mis de côté par rapport à l'ordre du jour provisoire préalablement convenu sont énumérés à l'annexe 5.

## Horaires proposés

6. Des horaires provisoires pour la session virtuelle du Comité régional sont présentés. Il est proposé que pour chacun des deux jours de la soixante-septième session du Comité régional, les activités commencent à 10 heures et se terminent à 15 heures, avec une pause d'une demi-heure de midi à 12 h 30. À titre provisoire, le premier jour comprendra les discours d'ouverture, une présentation et une discussion du rapport annuel du Directeur régional et des rapports de situation. La deuxième journée sera largement consacrée à l'examen des documents techniques inscrits à l'ordre du jour.

## Règles et procédures spéciales proposées, et déclarations au Comité régional par les États Membres et les autres participants.

7. Le Secrétariat a présenté un projet de décision énonçant les règles et procédures spéciales devant régir la session virtuelle du Comité régional. Il a été expliqué que ces dispositions étaient étroitement fondées sur les règles et procédures spéciales adoptées pour la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé en mai, qui avaient créé un précédent en tant que session virtuelle avec un ordre du jour *a minima*. Un avis a été demandé au Département juridique du Siège de l'OMS et un projet final de texte de la décision sera distribué aux membres du Sous-comité après la réunion afin qu'ils puissent l'étudier en détail.

8. Il est expliqué que le projet de décision est nécessaire pour garantir une base juridique claire et efficace pour la session virtuelle du Comité régional. De nombreux éléments de la décision ont simplement donné une expression juridique à des questions qui avaient déjà été convenues par le Sous-comité, par exemple l'expression juridique de l'accord selon lequel la session serait organisée par le biais d'une plateforme en ligne sécurisée. Toutefois, une question importante requerrait un examen plus approfondi par le Sous-comité, à savoir les règles relatives aux déclarations des États Membres et d'autres participants. On a constaté qu'une session du Comité régional virtuel donnait moins de latitude pour des déclarations en direct qu'une session normale en personne, car la session virtuelle est beaucoup plus courte et la participation peut être interrompue par des problèmes techniques liés à la connectivité. Cela étant, des règles spéciales étaient nécessaires pour régir les déclarations en ligne.

9. Le Secrétariat a proposé des règles distinctes pour i) les États Membres et ii) les autres participants. Pour ce qui est des États Membres, il a été proposé de permettre aux ministres de la santé ou à leurs délégués – et même de les encourager en ce sens – d'enregistrer des déclarations vidéo avant la session du Comité régional. Comme l'a montré l'expérience de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé, la vidéo est un moyen plus fiable de s'assurer que la déclaration d'un État Membre peut être partagée pendant la session virtuelle, plutôt qu'une déclaration en direct sur le réseau. Toutefois, les États Membres pourraient toujours choisir de faire des déclarations en direct plutôt que par le biais d'enregistrements vidéo selon leur préférence et ils conserveraient également le droit de faire des interventions orales au cours de la procédure sur des motions d'ordre ou en réponse à des déclarations, en tenant compte des contraintes temporelles et à la discrétion du Président. En outre, les États Membres pourraient présenter des déclarations écrites avant ou après la session.

10. Le Secrétariat a également proposé des règles spéciales pour les autres participants au Comité régional. On a noté que divers autres participants devraient normalement assister en personne à un Comité régional, y compris les États non membres du Comité, les représentants invités des Nations Unies, des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales et régionales. Il a été proposé que ces précieux partenaires soient invités à accéder au Comité régional virtuel par le biais de la plateforme sécurisée. Toutefois, compte tenu du temps très limité disponible, leur participation à la session devrait être limitée. Le Secrétariat a proposé plusieurs options à cet égard et a invité le Sous-comité à choisir parmi celles-ci :

- L'option 1 consisterait à limiter les déclarations en direct et les autres interventions pendant la session du Comité régional aux États Membres du Comité. Les autres participants pourraient faire des déclarations vidéo pré-enregistrées et/ou des déclarations écrites qui pourraient être publiées sur le site Web du Comité régional avant la session et officiellement notées dans le rapport final de la session. Le Secrétariat a recommandé cette option car elle est la plus directe et potentiellement la plus équitable, donnant ainsi à chaque participant non membre une chance égale de contribuer.

- L'option 2 permettrait aux autres participants de présenter des vidéos et/ou des déclarations écrites au Comité régional, et leur donnerait également la possibilité de contribuer aux discussions pendant la session du Comité régional. Après la contribution des États Membres aux discussions, un certain temps serait laissé pour les interventions d'autres participants. Toutefois, ils seraient regroupés en catégories telles que les donateurs et les organismes de recherche/universitaires, et une seule déclaration collective par catégorie serait permise.
- L'option 3 permettrait elle aussi aux autres participants de présenter des vidéos et/ou des déclarations écrites avant le Comité régional, et leur permettrait également de contribuer aux discussions pendant la session du Comité régional. Là encore, une période limitée pour ces contributions serait prévue après les contributions des États Membres aux discussions, mais contrairement à l'option 2, les participants ne feront pas de déclarations collectives ; à la place, un nombre limité de participants seront choisis par le Président pour exprimer leurs points de vue individuels.

### **Projets de résolution et procédure décisionnelle proposés**

11. Le Secrétariat a noté que la durée courte du Comité régional virtuel et les problèmes potentiels de connectivité au cours de la session rendaient également souhaitable de repenser les modalités de prise de décision. Il est donc proposé de réduire le nombre de projets de résolution présentés au Comité régional. Provisoirement, seuls trois ou quatre projets de résolution seront présentés. Il y aura certainement des projets de résolution sur le rapport annuel du Directeur régional, la préparation et la riposte régionales face à la pandémie de COVID-19 et l'amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins et produits médicaux essentiels. En fonction de l'évolution de la situation, il pourrait également y avoir un quatrième projet de résolution sur l'éradication de la poliomyélite et la transition dans la Région. D'autres sujets de l'ordre du jour provisoire abrégé pourraient être abordés dans ces trois ou quatre projets de résolution ; et comme certaines années précédentes, la résolution sur le rapport annuel du Directeur régional pourrait également inclure un petit nombre d'autres points techniques ne prêtant pas à controverse pour lesquels les documents pertinents seraient diffusés à l'avance. Il s'agit par exemple d'un projet de cadre sur les technologies d'assistance qui a été élaboré à l'issue d'un vaste processus de consultation au niveau des pays, mais qui bénéficierait encore d'une approbation officielle.

12. En outre, comme la portée des discussions lors d'un Comité régional virtuel est restreinte, le Secrétariat a suggéré qu'il conviendrait d'essayer de limiter la nécessité d'avoir des discussions pendant le Comité. À cette fin, il a été proposé d'organiser à l'avance une consultation informelle afin d'arriver à un consensus sur les projets de résolution avant la session du Comité régional. Les projets de résolution et les documents techniques s'y rapportant seront distribués aux États Membres plusieurs semaines avant la session du Comité régional, et les hauts responsables et le personnel technique du Secrétariat solliciteront les points de vue des États Membres. Il devrait donc être possible d'affiner le texte des projets de résolution avant la session du Comité régional. Des projets de texte seront toujours présentés officiellement à la soixante-septième session du Comité régional lors de sa session de clôture qui aura lieu le 13 octobre. De plus, les États Membres conserveront le droit d'intervenir pendant cette session et de proposer des modifications aux projets de textes, mais la consultation informelle organisée avant le Comité régional devrait augmenter la probabilité que les États Membres parviennent à un consensus pendant la session de clôture.

13. En outre, le Secrétariat propose d'adopter une procédure écrite d'approbation tacite pour prendre toutes les décisions nécessaires relatives aux points inclus à l'ordre du jour provisoire complet du Comité régional, mais pas à l'ordre du jour provisoire abrégé (figurant à l'annexe 4 du présent rapport). La procédure a été établie dans un projet de décision distinct qui a été communiqué aux membres du Sous-comité, en même temps que le projet de décision sur les règles et les procédures spéciales. Tout comme ce projet de décision, il s'inspire de l'expérience de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé et des conseils du Département juridique de l'OMS. Dans le cadre de la procédure, les propositions relatives aux points en question seraient communiquées aux États Membres, qui disposeraient alors de 14 jours pour faire connaître leurs objections au Directeur régional. Si aucune objection n'est reçue avant la date limite, la proposition sera adoptée ; toutefois, toute proposition faisant l'objet d'objections sera renvoyée au Sous-comité pour examen ultérieur à sa réunion de février 2021. Les États Membres pourront également soumettre des déclarations écrites expliquant leur position par rapport aux propositions ; ces déclarations ne constitueront pas des objections mais seront publiées sur le site Web du Comité régional.

## **Discussion du Sous-comité**

Les membres du Sous-comité ont accueilli favorablement la sélection proposée de points de l'ordre du jour provisoire abrégé et de l'ordre du jour provisoire complet. Il est convenu que les autres points qui ont été inclus dans l'ordre du jour provisoire approuvé en février soient présentés à nouveau au Sous-comité en 2021 en vue d'une éventuelle inscription à l'ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session du Comité régional. Le Sous-comité a également approuvé les horaires de travail proposés pour la session virtuelle du Comité régional. Les textes des deux projets de décision ont été distribués aux membres du Sous-comité et examinés en détail en dehors de la réunion. Les membres du Sous-comité ont largement appuyé les règles et procédures spéciales énoncées dans le premier projet de décision. Il a été convenu d'encourager les États Membres à soumettre des déclarations vidéo pré-enregistrées pour aider à faire entendre leur voix. S'agissant des contributions des participants non membres, il avait été convenu à l'origine que l'option 1 représentait le meilleur choix et que le texte du projet de décision devait donc refléter cette option. Par la suite, toutefois, en septembre, le Secrétariat a proposé de réviser cet aspect du projet de règlement intérieur spécial pour permettre aux autres participants au Comité régional, aux États Membres de la Région, ainsi qu'aux États qui ne sont pas membres du Comité, aux représentants invités des institutions spécialisées des Nations Unies et aux autres organisations internationales et régionales, de faire des déclarations. Cette révision de la procédure se fonde sur les expériences réussies des sessions virtuelles des comités régionaux de plusieurs autres Régions de l'OMS. La modification de la procédure a été approuvée par les membres du Sous-Comité.

14. En ce qui concerne les procédures décisionnelles, le Sous-comité a approuvé la liste provisoire de trois ou quatre projets de décisions, et a également approuvé la suggestion selon laquelle certains documents techniques ne prêtant pas à controverse pourraient être soumis pour approbation dans le projet de résolution sur le rapport annuel du Directeur régional. Le Sous-comité a en outre approuvé la suggestion d'une consultation informelle sur les projets de résolution dans le but de parvenir à un consensus avant la session du Comité régional. Il a été noté que les documents techniques et les projets de résolution devaient être mis à la disposition des États Membres dans un délai raisonnable avant la session. Le Sous-comité a également approuvé la procédure écrite d'approbation tacite proposée pour permettre de prendre une décision sur les propositions relatives aux points de l'ordre du jour du Comité régional qui ne seraient pas présentés pendant la session.

## **Séance de clôture**

15. Après avoir remercié les membres du Sous-Comité du Programme pour leur attention et leurs commentaires constructifs, ainsi que le Bureau régional pour son soutien, le Président a levé la session.

**Annexe 1. Ordre du jour de la neuvième réunion du Sous-Comité**

1. Remarques liminaires du Directeur régional
2. Points proposés pour l'ordre du jour complet et abrégé du Comité régional
3. Horaires proposés pour la session virtuelle du Comité régional
4. Règles et procédures spéciales proposées
5. Projets de résolution et modalités de prise de décision
6. Questions diverses

**Annexe 2. Liste des participants***Membres du Sous-comité du Programme*

Arabie saoudite	Dr Shaker Abdulaziz Alomary
Liban	Dr Hilda Harb
Maroc	Dr Abdelmajid Sahnoun
Oman	Dr Said Harib Manaa Al Lamki
Pakistan	Dr Malik Muhammad Safi (Président)
Tunisie	Dr Mohamed Hedi Loueslati

*Secrétariat de l'OMS*

Dr Ahmed Al-Mandhari	Directeur régional
Dr Rana Hajjeh	Directrice, Gestion des programmes
Dr Syed Jaffar Hussain	Chef de Cabinet
Dr Maha El-Adawy	Directrice, Amélioration de la santé des populations
M. Hatem Adel El Khodary	Directeur, Fonctions institutionnelles
Dr Asmus Hammerich	Directeur, Couverture sanitaire universelle (CSU)/Maladies non transmissibles et Santé mentale
Dr Hamid Jafari	Directeur, Éradication de la poliomyélite
Dr Awad Mataria	Directeur, CSU/Développement des systèmes de santé
Dr Ahmed Basel Al-Yousfi	Directeur, Centre régional pour les Activités d'Hygiène de l'Environnement (CEHA), Amman
M <sup>me</sup> Maryam Bigdeli	Représentante de l'OMS au Maroc

Dr Abdinasir Abubakar	Chef d'équipe, Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire
Dr Gulin Gedik	Coordonnatrice, CSU/Développement des systèmes de santé
Dr Ruth Mabry	Fonctionnaire technique, Bureau du Directeur régional
M. Toby Boyd	Responsable, Publications, conception rédactionnelle et graphique
M <sup>me</sup> Hala El-Shazly	Fonctionnaire administratif
M <sup>me</sup> Samah Abdel Aziz	Assistante administrative principale
M. Ahmed Abdelwahab	Administrateur du Centre de services informatiques

### **Annexe 3. Points techniques de l'ordre du jour provisoire abrégé de la soixante-septième session du Comité régional**

Rapport annuel du Directeur régional 2019

Rapports de situation sur les domaines suivants :

- Éradication de la poliomyélite
- Développer la médecine familiale : progrès sur la voie de la couverture sanitaire universelle
- Cadre d'action pour le renforcement des services des laboratoires de santé 2016-2020
- Cadre stratégique régional pour la sécurité transfusionnelle et la disponibilité des produits sanguins 2016-2025
- Engagement du secteur privé pour faire avancer la couverture sanitaire universelle
- Approche régionale pour mettre en œuvre le treizième programme général de travail, 2019-2023

Document technique sur l'amélioration de l'accès aux médicaments, vaccins et produits médicaux essentiels dans la Région

Le point sur la préparation et la riposte face à la COVID-19 dans la Région

Le point sur la prestation de services de santé essentiels pendant la pandémie de COVID-19

*\* Les rapports de situation seront présentés au Comité régional dans le cadre de la discussion du rapport annuel du Directeur régional, à l'exception du rapport sur l'éradication de la poliomyélite, qui sera présenté séparément.*

### **Annexe 4. Points de l'ordre du jour provisoire complet proposés à l'examen dans le cadre d'une procédure écrite d'approbation tacite.**

Budget programme 2022–2023

Priorités : une OMS transformée

Plan d'action mondial pour la sécurité des patients

Accréditation des acteurs non étatiques régionaux n'ayant pas de relations officielles avec l'OMS pour assister aux réunions du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale

Extension et réaménagement du Bureau régional

## **Annexe 5. Points de l'ordre du jour provisoire initial qui sont reportés**

### Documents techniques

- Mesures pour lutter contre le tabagisme (Agir maintenant)
- Cadre d'action pour la promotion de la santé des migrants, des réfugiés et des populations déplacées dans la Région de la Méditerranéenne orientale, 2020-2023
- Plan stratégique pour mettre fin à la tuberculose dans la Région de la Méditerranée orientale, 2021-2025
- Aborder les dimensions de santé publique des rassemblements de masse

Table ronde du Comité régional sur l'Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier : progrès et accélération

### Sessions techniques préliminaires au Comité régional :

- Santé numérique et innovation
- Sécurité et santé au travail pour les agents de santé dans la Région de la Méditerranée orientale
- Stratégie régionale sur le paludisme et d'autres maladies à transmission vectorielle, 2021-2025
- Gestion des traumatismes liés aux conflits dans la Région de la Méditerranée orientale

### Discussions en groupes préliminaires au Comité régional :

- Des bases factuelles à la politique : mise en œuvre du Cadre d'action régional sur la prévention et la lutte anticancéreuses
- L'impact des sanctions économiques sur les systèmes de santé et la santé des populations dans la Région de la Méditerranée orientale

### Réunions parallèles, expositions, etc. :

- Mise en œuvre de la Déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle de la Soixante-Quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies
- Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et Gavi, l'Alliance du vaccin
- Progrès régionaux en vue de l'élimination de l'hépatite et possibilités d'intensification rapide
- Progrès accomplis dans la transition pour la poliomyélite
- Orientation CIM-11 et ICHI
- Mise en œuvre des lignes directrices de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale
- La santé mentale dans la Région de la Méditerranée orientale
- Be Healthy, Be Mobile – une initiative numérique pour accélérer les progrès en matière de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles
- Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac